

FORMATION

Coordinateur de conférences familiales

Qu'est-ce qu'une conférence familiale ?

La conférence familiale (CF) est un processus contrôlé et préparé en profondeur par un coordinateur professionnel de la CF qui mène à la prise de décisions par la famille concernée pour résoudre un problème concernant un enfant (ou plusieurs) en danger ou en risque de l'être. Elle permet à la famille de poser le problème et de choisir avec tous ceux qui lui sont proches les ressources à mettre en œuvre pour sa résolution. Bien informée par des professionnels mais indépendante pour la prise de décision la famille établit un plan d'action qui répond à toutes les problématiques de la situation. Avec ce plan, qui est validé par le travailleur social habilité, la famille prend la responsabilité de résoudre ses problèmes par rapport à ses enfants et, en conséquence, d'établir une coopération équitable entre elle et les professionnels.

Les membres de la famille invitent des personnes en qui elles ont confiance pour contribuer à la résolution de la situation. Les mineurs se font accompagner par un adulte de leur choix. Le travailleur social en charge de la famille ou un juge des enfants énonce clairement la ou les obligations auxquelles le plan d'action doit répondre. Le processus de la CF prévoit une phase de préparation/entretiens avec chacune des personnes invitées. Ensuite la conférence proprement dite se déroule en trois phases : une phase de partage d'information, en présence des travailleurs sociaux invités, une phase de délibération privée du groupe familial, une phase de validation et suivi

Objectifs

- comprendre la théorie et la pratique de la conférence familiale,
- analyser si une situation se prête à une conférence familiale,
- se rendre compte des répercussions de cette pratique pour les individus,
- avoir une image complète des possibilités de mise en œuvre d'une conférence,
- évaluer si la fonction de coordinateur est adaptée à vos capacités et vos envies,
- être capable d'entamer une relation créative avec les intervenants.

Méthode et outils

Une formation pratique ! Après une courte introduction au concept de la justice restaurative et à travers l'étude de cas pratiques (documentaire et film conçus pour l'apprentissage), des exercices : jeux de rôle, travaux en groupe, échanges d'expériences, auto-évaluation, éléments nécessaires pour mettre en œuvre et expérimenter les conférences familiales. Un manuel très complet constitué de fiches techniques qui serviront à chaque conférence. Pour chacune des conférences contactez l'association pour un suivi par la formatrice ou un coordinateur expérimenté désigné par l'association Question de Justice.

Correspondance : 14, rue Maurice Ravel – 09200 Saint-Girons – Tél. : 06 73 14 83 52

contact@questiondejustice.fr – www.questiondejustice.fr

Proposition de validation

La formation sera validée à la suite d'un écrit de votre première conférence et à la signature de la charte déontologique. Une suivie lors de chaque conférence mise en place et une rencontre annuelle lors d'un regroupement, seront exigées pour prolonger la validation des formations.

Coûts et modalités de paiement

Prix de la formation (thé ou café inclus)..... 450 €
Prix pour particulier (si formation non prise en charge)..... 310 €

Inscription confirmée après réception de la fiche d'inscription et acquittement des arrhes à hauteur de 100 € .

Informations pratiques

Horaires de la formation :

- 1^{er} jour : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- 2^e jour : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- 3^e jour : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Formation conduite par : Hélène van Dijk

De formation initiale en sciences sociales, en parallèle de son activité d'assistante familiale, elle commence sa formation en tant que coordinatrice de conférences familiales aux Pays-Bas en 2005. Depuis 2006 des contacts et des formations à l'étranger (Angleterre, Canada, Espagne) l'aident à développer également les conférences citoyennes (ou "peace-making circles"), les approches réparatrice en milieu scolaire et les conférences de justice réparatrice. Pour permettre le développement de ces pratiques, elle crée en 2012 l'association "Question de justice" qui est aussi un organisme de formation dans ces différents domaines.